

Le panneau mélaminé standard chez PFLEIDERER

DecoBoard P2

En 2025

55%¹⁾ de bois en recyclage post-consommation
Bois naturel non traité (palettes, mobilier de catégories A I et A II selon la réglementation allemande sur le bois recyclé)



30%¹⁾ de recyclage pré-consommation
(déchets de scieries, sciure, etc.)



15%¹⁾ bois d'éclaircies et bois endommagés (tempêtes), coupes sanitaires (scolytes...), principalement issus de forêts locales. Nous n'utilisons que des matières premières de sources contrôlées, afin de garantir un approvisionnement responsable en papier décor et bois frais.



Colle à teneur réduite en formaldéhydes :
Decoboard ≤ 0,03 PPM



Notre nouveau mélaminé, à très haute exigence environnementale

OrganicBoard Pure P2

Panneau de particules de bois sain revêtu de mélamine, conçu avec **un liant 100 % biosourcé** (OrganicGlue) et **100 % de bois recyclé post-consommation**.

100% de bois en recyclage post-consommation
Bois naturel non traité (palettes, mobilier de catégories A I et A II suivant la réglementation allemande sur le bois recyclé)



0 % de recyclage pré-consommation
(déchets de scieries, sciure, etc.)

0 % bois d'éclaircies et bois endommagés (tempêtes), coupes sanitaires (scolytes...), principalement issus de forêts locales

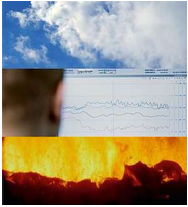
100% colle biosourcée OrganicGlue (sans matières fossiles)

Colle 100% sans formaldéhydes et nanoparticules

Taux de formaldéhydes équivalent à celui du bois naturel
OrganicBoard Pure P2 ≤ 0,02 PPM



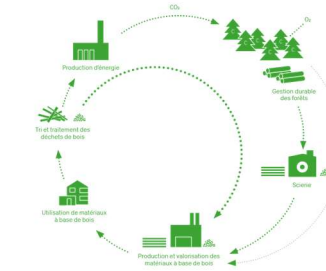
1) Valeurs moyennes pour nos panneaux de particules

Ange Bleu	 www.blauer-engel.de/uz76	Nos panneaux Decoboard P2, duropal HPL et Duropal Compact sont labellisés Ange Bleu. Le label écologique Ange Bleu est attribué aux panneaux présentant environ 70 % d'émissions en moins que les panneaux standard E1. Ils sont considérés comme particulièrement pauvres en émissions. Il n'est décerné qu'à des produits conformes à un cahier des charges réputé particulièrement strict. Le label ANGE BLEU ($\leq 0,03$ PPM) garantit un taux d'émission de Formaldéhyde 3 fois inférieur à la législation E1 en vigueur ($\leq 0,1$ PPM). (Allemagne E1 E05 ≤ 0.05 PPM)
Biomasse		100% de l'énergie produite dans nos installations de cogénération provient de la biomasse. En 2023, nous sommes devenus autosuffisants ; nous avons ainsi pu couvrir 91 % de nos besoins en chaleur et électricité avec nos propres installations de cogénération.
Cradle to Cradle		L'initiative Cradle to Cradle (C2C, "du berceau au berceau") prône une économie circulaire continue et cohérente. Les produits sont évalués selon des critères liés à la pureté des matériaux, à leur recyclabilité, à l'utilisation d'énergies renouvelables, à l'utilisation responsable de l'eau, ainsi qu'à l'équité sociale.
Durabilité		Une valeur fondamentale historique pour Pfleiderer : nous avons initié l'usage de liants sans formaldéhydes dès 1978.
EcoVadis PLATINUM		EcoVadis mesure l'impact environnemental, social et éthique et achats responsables des entreprises selon les principes de la RSE. Ce principe est aligné sur les normes internationales. Avec un score global de 87, Pfleiderer se place dans le top 1 % des quelques 130.000 entreprises évaluées par EcoVadis à l'échelle internationale. A ce jour, nous sommes le seul fabricant de panneaux ayant obtenu le Platinum chez ECOVADIS.



NOTRE POLITIQUE DE RECYCLAGE POST CONSOMMATION

8 millions de tonnes de déchets de bois sont générés en Allemagne. 50% pourraient être réutilisés et transformés en une matière première secondaire précieuse pour la fabrication de nouveaux panneaux dérivés du bois.



Nous utilisons exclusivement du bois recyclé issu des **catégories A I et A II**, pour la production de nos panneaux de particules. Les catégories A III et A IV sont uniquement destinées à la valorisation thermique.

Ce bois recyclé est collecté dans un rayon de 300 km autour de nos usines.

Nos copeaux de bois recyclés sont préalablement épurés par des partenaires externes (retrait des parties métalliques visibles : vis, charnières, poignées...) puis triés mécaniquement en usine par analyse spectrographique, tri optique et rayons X, etc...

A I	Bois recyclés naturels ou transformés mécaniquement, p. ex. palettes, meubles en bois massif.
A II	Bois recyclés collés, revêtus ou laqués sans composants organohalogénés dans leur revêtement, et sans traitement de protection du bois. P. ex. meubles en panneaux de particules, tels que les cuisines et les armoires.
A III	Bois recyclés sans traitement de préservation du bois, mais avec des composés organiques halogénés dans leur revêtement. Uniquement autorisé après un traitement préalable.
A IV	Bois recyclés imprégnés de produits de conservation du bois, comme les traverses de chemin de fer, les poteaux de lignes électriques, les coffrages de bardages, les mobiliers de jardins.

RESOURCE - LE RECYCLAGE DU BOIS USAGÉ DE PFLEIDERER PRÉSERVE LES RESSOURCES PRÉCIEUSES :

<https://youtu.be/7UO9GK5sDik>

